

PROGRAMME

Cette formation prépare les participants à exercer la fonction de chargé de travaux électriques BT, en leur donnant les compétences organisationnelles, réglementaires et techniques pour diriger une équipe en toute sécurité, conformément à la norme NF C 18-510.

Public concerné : Toute personne amenée à intervenir comme chargé de travaux en basse tension

Prérequis : Aucun.

Durée : 21h00 quel que soit l'effectif de l'établissement.

Composition du groupe : de 2 à 12 personnes.

Objectifs pédagogiques :

- Assumer pleinement les responsabilités de chargé de travaux électriques BT.
- Savoir planifier, préparer et organiser des travaux électriques BT en sécurité.
- Diriger et coordonner efficacement une équipe d'exécutants B1/B1V.
- Maîtriser la gestion des documents de sécurité et la relation avec le chargé de consignation.
- Gérer les situations d'urgence et les aléas sur chantier électrique BT.

Méthodes et moyens

pédagogiques :

- Réflexion de groupe avec apports théoriques du formateur
- Présentation interactive (diaporama, études d'accidents de chantier électrique)
- Études de cas de gestion de chantiers électriques BT complexes
- Exercices pratiques de direction de travaux et de gestion documentaire
 - Simulation de gestion d'incident et de crise sur chantier électrique

Suivi de la formation :

- Feuille d'émargement par ½ journée

Modalité d'évaluation des acquis :

- Auto-évaluation
- Exercice et travaux pratiques d'évaluation

Documentation :

- Remise d'un livret aux stagiaire (papier ou numérique) ainsi qu'un support digital avec de nombreux outils et modèles

NOS ENGAGEMENTS :

- ✓ Fiche d'émargement des stagiaires (par ½ journée)
- ✓ Information donnée à l'entreprise 6 mois avant la date du recyclage
- ✓ Evaluation des acquis des stagiaires (tout au long de la formation et au travers de la partie pratique)
- ✓ Support d'évaluation individuelle de la satisfaction de la formation par les apprenants
- ✓ Attestation nominative de suivi de la formation

Référence réglementaire : Norme NF C 18-510 et Publication UTE C 18-510-1 :

PROGRAMME (suite)

PARTIE THÉORIQUE 40%

PARTIE PRATIQUE 60%

RESPONSABILITÉS DU CHARGÉ DE TRAVAUX B2

- Rôle et responsabilités du B2/B2V : obligation de résultat en matière de sécurité
- Responsabilités juridiques et pénales potentielles en cas d'accident
- Relation avec le chargé d'exploitation : réception des autorisations
- Relation avec le chargé de consignation BC : réception de l'attestation
- Obligation de vérifier les habilitations de ses exécutants avant chaque chantier

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

- Analyse des risques électriques (EVRP) spécifiques au chantier prévu
- Réception et vérification de l'attestation de consignation BC
- Délimitation et balisage de la zone de travaux : méthode et matériels
- Attribution des tâches aux exécutants B1/B1V selon leurs habilitations

DIRECTION ET COORDINATION DE L'ÉQUIPE

- Briefing sécurité systématique avant le démarrage de chaque chantier
- Surveillance permanente des exécutants en cours de travaux
- Gestion des aléas : modification du chantier, anomalie, changement de condition
- Communication avec le chargé de consignation en cas d'évolution du chantier
- Clôture des travaux : vérification de la zone. compte rendu de

LES ACTIONS CORRECTIVES ET PREVENTIVES

- Organisation spécifique des chantiers en voisinage simple BT
- Mise en place et vérification des protections collectives temporaires
- Surveillance renforcée des exécutants B1V en situation de voisinage
- Gestion du risque de dépassement involontaire de la distance DL

MISE EN SITUATION ET ETUDE DE CAS

- Procédure d'arrêt d'urgence des travaux : décision, communication, sécurisation
- Conduite à tenir en cas d'accident électrique sur le chantier
- Coordination avec les secours : 15, 18, 112 et secouristes internes
- Déclaration d'accident du travail : obligations immédiates du chargé de travaux